

COMMUNE de GRANDFRESNOY
COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 30 juin 2017

Le trente juin deux mille dix-sept les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire WASYLYZYN Ivan.

Ils ont :

*-- procédé à l'élection de cinq délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs : - délégués titulaires : Mesdames et Messieurs Michel FLOURY, Catherine DONZELLE, Richard HARDY, Brigitte POIRIER, Daniel HUART
- délégués suppléants : Madame et Messieurs Hugues POIRIER, Christine RIQUART, Benoît DEVAUX ;*

-- décidé d'attribuer le studio attenant à la mairie à Madame DUBOIS Ingrid à compter du 15 août 2017, le forfait eau est fixé à 5 euros mensuels, et le forfait gaz à 47 euros mensuels ;

-- approuvé le montant unitaire du colis de fin d'année offerts aux seniors à 29 euros maximum, trois propositions seront présentés ;

-- accepté le montant du repas de fin d'année offerts aux seniors à 27 euros maximum, trois menus seront proposés. La somme de 30 euros sera demandée aux conjoints de moins de 65 ans qui assisteront au repas.

Les seniors âgés de 70 ans et plus devront choisir entre assister au repas de fin d'année ou recevoir un colis de fin d'année à domicile ;

-- émis un avis favorable au projet de périmètre révisé du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Oise-Aronde ;

-- consenti à ne pas modifier les tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal 2018 restant à : 70 le 12^{ème} de page, 120 euros le 8^{ème} de page, 260 euros le ¼ de page, 470 euros la ½ page et 930 euros la page entière ;

-- notifié ne pas reconduire pour 2017 les concours de maisons fleuries et maisons décorées ;

-- souhaité attendre de réceptionner un nouveau devis du SMIOCE concernant l'inscription à la classe de neige sur la base de 10 et 11 jours, de mettre en place pour la nouvelle année scolaire trois demande d'acomptes : le premier au 1^{er} octobre 2017, la seconde au 1^{er} novembre 2017, la troisième au 1^{er} décembre 2017 et le solde au 1^{er} janvier 2018. Le séjour en classe de neige non soldé avant le départ, ne donnera pas droit à l'enfant de participer au séjour ;

-- reporté la décision lors d'une prochaine séance de prolonger le contrat de prestation de service avec l'association Léo Lagrange pour la gestion de l'accueil périscolaire et de la cantine jusqu'au 31 août 2018 ;

-- décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial faisant fonction d'ATSEM contractuel pour 7 heures hebdomadaires en remplacement d'un agent ATSEM titulaire absent pour délégation syndicale, une journée par semaine pendant le temps scolaire. Le poste pour 3h30 hebdomadaires arrive à échéance et est donc supprimé.

Des modifications ont été apportées et approuvées au nouvel emploi du temps des ATSEM décidé lors de la dernière séance de conseil municipal pour la rentrée scolaire de 2017/2018

LUNDI 8H15 – 11H35 13H20 – 16H49 6H49

MARDI 8H15 – 11H35 13H20 – 16H49 6H49

MERCREDI NON TRAVAILLÉ

JEUDI 8H15 – 11H35 13H20 – 16H49 6H49

VENDREDI 8H15 – 11H35 13H20 – 16H48 6H48

Soit 27 heures 15 minutes pendant les jours d'école – soit 36 semaines d'école

Agents annualisés à 21 heures 22 minutes par semaine pendant 52 semaines.

Le Maire, Ivan WASYLYZYN

